



**SOTTEVILLE**  
LÈS-ROUEN

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

2025 – 0476 STv

VILLE DE SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

**Arrêté définitif**

**Rue Pierre Jean de BERANGER**

**Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN**

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de la Route,
- Le Code Pénal,

Considérant que le stationnement et l'arrêt des véhicules dans la courbe formée entre les n° 120 et 138, rive paire et 43ter et 49 rive impaire, constituent un risque non négligeable. Considérant qu'il convient d'y remédier en interdisant le stationnement et l'arrêt des deux côtés de la chaussée à cet endroit.

**ARRETONS :**

Article 1 : L'arrêté 2013/074/STv du 04 février 2013 est abrogé.

Article 2 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant au sens de l'article R 417-10 du Code de la Route, rue Pierre Jean de Béranger :

- Entre le n° 120 et 138, rive paire.
- Entre le n° 43ter et 49, rive impaire.

Une ligne jaune matérialisera cette interdiction.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation règlementaire en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole Rouen Normandie, Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Sotteville-Lès-Rouen, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Urbanisme, les Services de Police Nationale et Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire  
et par délégation  
Luc LESIEUR  
Adjoint au Maire

**SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN, le 01 juillet 2025**

**Maire,  
Conseiller Départemental,**



**Alexis RAGACHE**

B.P. 19

76301 - Sotteville-lès-Rouen Cedex

Téléphone : 02 35 63 60 60

mairie@sotteville-les-rouen.fr

www.sotteville-les-rouen.fr

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La saisine du Tribunal peut être réalisée au moyen de l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).